



**CAPITALISATION DES EXPÉRIENCES DEL'OIT EN HAÏTI:
2010-2015**



PREFACE

Aujourd'hui, Haïti se relève du tragique tremblement de terre du 10 janvier 2010.

Malgré les nombreux défis auxquels le pays doit faire face, des progrès notables ont été faits ces cinq dernières années, avec la reconstruction en cours du pays, un recul de la pauvreté, et une croissance économique constante.

L'OIT a immédiatement accompagné son partenaire de longue date dans la reconstruction. Des emplois productifs et décents sont aujourd'hui au cœur de l'agenda du développement en Haïti. Ils sont le fondement d'une vie digne de chaque Haïtienne et de chaque Haïtien. C'est pourquoi les mandants tripartites de l'OIT en Haïti se sont engagés, en 2015, à combler les déficits de travail décent par la formulation et la mise en œuvre du Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD) pour 2015-2020.

Ce rapport permet de porter un regard sur ces cinq dernières années de partenariat fécond entre l'OIT et Haïti. Des résultats concrets ont été atteints et de bonnes pratiques ont pu être mises en place et reproduites.

Ils n'auraient pu l'être sans le travail soutenu des équipes nationales tripartites, des partenaires nationaux et internationaux, des départements techniques ministériels et de tous les membres de l'équipe de l'OIT en Haïti, au Bureau sous régional de San José et à Genève.

En valorisant et capitalisant ce que nous savons faire, nous contribuons à consolider la création d'emplois décents pour l'Haïti de demain.



Julien Magnat

Coordinateur de l'OIT en Haïti



Carmen Moreno

Directrice du Bureau de l'OIT pour l'Amérique Centrale,
Haïti, Panama et la République Dominicaine

SOMMAIRE

CAPITALISATION DES EXPERIENCES DE L’OIT EN HAÏTI	1
2010-2015	2
PREFACE	3
INTRODUCTION	5
L’OIT ET LE TRAVAIL DECENT – UN MANDAT POUR LA PAIX ET LA JUSTICE SOCIALE	5
L’AGENDA DU TRAVAIL DECENT	5
HAÏTI, UN PAYS EN RECONSTRUCTION	6
L’OIT EN HAÏTI – UNE REPOSE INTEGREE FACE A L’URGENCE	7
DES DEFIS A RELEVER PAR LE TRAVAIL DECENT	7
LE MODELE D’INTERVENTION DE L’OIT EN HAÏTI : UNE APPROCHE INTEGREE AUX NIVEAUX MACRO, MESO ET MICRO	8
LE PROGRAMME PAYS POUR LA PROMOTION DU TRAVAIL DECENT EN HAÏTI (PPTD) –2015-2020	11
DES EMPLOIS DECENTS ET UNE JEUNESSE QUALIFIEE POUR RECONSTRUIRE HAITI	12
STRATEGIE	14
ELIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS	20
AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET PROTECTION DES PERSONNES LES PLUS VULNERABLES	27
PREVENTION DU VIH/SIDA DANS LE MILIEU DU TRAVAIL	28
PROTECTION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS MIGRANTS	32
PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL, LA BONNE GOUVERNANCE ET LE TRIPARTISME POUR LA JUSTICE SOCIALE ET LA PAIX	36
LE DIALOGUE SOCIAL EN HAÏTI : UNE PRIORITE	36
BETTER WORK : DES MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L’INDUSTRIE TEXTILE	38
DES PARTENARIATS INNOVANTS POUR LE TRAVAIL DECENT	42
LES PISTES POUR LE FUTUR	45
LES PROGRAMMES DE L’OIT EN COURS EN HAÏTI (DECEMBRE 2015)	49
LISTE DES CONVENTIONS RATIFIEES PAR HAÏTI	50

INTRODUCTION

L'OIT et le travail décent – un mandat pour la paix et la justice sociale

L'OIT est née en 1919 des cendres de la première guerre mondiale en tant que mécanisme de réponse aux crises. Haïti est l'un de ses membres fondateurs.

Sa création s'inscrivait dans le droit fil de la réflexion selon laquelle une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale. L'OIT a ainsi fait du tripartisme – gouvernement, syndicats et employeurs - le socle sur lequel repose sa structure. Pour renforcer ce mandat, l'OIT a reçu en 1969, pour son cinquantième anniversaire, le prix Nobel de la Paix.

« Une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale »
Constitution de l'OIT 1919

L'OIT a pour principaux objectifs de promouvoir **le droit au travail, d'encourager la création d'emplois décents, de développer la protection sociale et de renforcer le dialogue social dans le domaine du travail.**

La structure tripartite de l'OIT, où les travailleurs et les employeurs participent aux délibérations des principaux organes sur un pied d'égalité avec les gouvernements, garantit que les points de vue des partenaires sociaux soient fidèlement reflétés dans les normes du travail, les politiques et les programmes de l'Organisation.



L'agenda du travail décent

La notion de travail décent résume les aspirations de tout travailleur : possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré, assorti de conditions de sécurité sur le lieu de travail et d'une protection sociale pour sa famille. Le travail décent donne aux individus la possibilité de s'épanouir et de s'insérer dans la société, ainsi que la liberté d'exprimer leurs préoccupations, de se syndiquer et de prendre part aux décisions qui auront des conséquences sur leur existence. Il suppose une égalité de chances et de traitement pour les femmes et les hommes.

Créer des emplois	L'économie doit générer des possibilités d'investir, d'entreprendre, de développer les compétences, de créer des emplois et des moyens de subsistance durables
Garantir les droits au travail	Obtenir la reconnaissance et le respect des droits des travailleurs. Tous les travailleurs, et en particulier les travailleurs pauvres ou défavorisés, ont besoin d'être représentés, de participer, et que des lois justes soient appliquées et servent leurs intérêts
Etendre la protection sociale	Promouvoir l'insertion et la productivité en garantissant à chaque homme et chaque femme des conditions de travail sûres, la jouissance de temps libre et de repos, la prise en compte de la famille et des valeurs sociales, l'accès à une juste indemnisation en cas de perte ou de diminution de revenus et l'accès à des soins médicaux adaptés.
Promouvoir le dialogue social	La participation d'organisations d'employeurs et de travailleurs fortes et indépendantes, est vitale pour améliorer la productivité, éviter les conflits au travail et construire des sociétés solidaires.

Haïti, un pays en reconstruction

230 000 morts et des destructions équivalentes à plus de 120% du PIB national, les besoins du pays demeurent importants.

«Le travail décent peut sortir des communautés entières de la pauvreté et renforcer la sécurité humaine et la paix sociale

*Guy Ryder
Directeur Général de l'OIT*

Près de 1,4 millions des 1,5 millions de déplacés ont pu quitter les camps pour être relogés. De nombreux programmes de reconstruction ont remis en état les habitations et infrastructures. Les enfants haïtiens bénéficient d'un meilleur accès à l'éducation primaire avec une augmentation de 78 à 90% du taux de participation des enfants en âge d'être scolarisés.

Malgré ces progrès, des défis persistent. Haïti demeure un État fragile et la plupart des Haïtiens vivent dans une situation précaire et vulnérable. Dans le classement des indices de développement humain de 2015, Haïti se situait au 163e rang des pays sur 186.

C'est aussi l'un des pays les plus inégalitaires de la planète et d'Amérique Latine : 1% de la population la plus riche détient le même niveau de richesse que 45% de la population la plus pauvre.

+ de **59%** des Haïtiens vivent **sous le seuil de pauvreté** (2,44 \$ / jour)
et **25%** vivent sous le seuil **de pauvreté extrême** (1,25 \$ / jour)

75% de la population rurale est **pauvre** et **35.5%** **extrêmement pauvre**

20% des ménages **les plus riches** disposent de **64% du revenu** en Haïti

L'OIT EN HAÏTI – UNE RÉPONSE INTÉGRÉE FACE À L'URGENCE

Des défis à relever par le travail décent

Le chômage constitue un lourd obstacle au développement d'Haïti, avec déjà 54% de la population active sans emploi avant le tremblement de terre. Le taux de chômage parmi les jeunes en zone urbaine dépasse les 60%, ce qui suscite des préoccupations non seulement d'ordre économique mais aussi social. Plus de 90% de la population active travaille dans l'économie informelle dans des conditions de travail souvent indécentes.

La majorité de la population avec un emploi vit dans des conditions précaires. 60% de la population active a des revenus inférieurs au salaire minimum, et les femmes gagnent en moyenne 32% moins que les hommes. La part des femmes est plus importante dans le secteur informel (56%) tandis qu'elles ne représentent qu'environ 30% des emplois dans les secteurs privés formels, dans le secteur public et dans le secteur agricole. L'accès à un emploi formel reste plus difficile pour les femmes, qui sont également davantage touchées par le chômage.

Près de 40% de la population travaille dans l'agriculture. L'insécurité alimentaire, courante dans le pays, est particulièrement grave dans les zones rurales. Un exode rural massif exacerbe la pression sur le marché du travail et les services sociaux des villes, tout en contribuant à la faible productivité agricole et à la pénurie de services dans les zones rurales. Il faut ajouter aussi le phénomène de l'émigration des Haïtiens qui, par manque de perspectives d'emploi, vont en chercher à l'étranger.

Le gouvernement d'Haïti prend des mesures pour relever ces défis de taille. En 2012, il a adopté son **Plan stratégique pour le développement d'Haïti (PDSH)**, avec pour objectif de faire du pays un « marché émergent » d'ici 2030. En mai 2012, Haïti a lancé une stratégie articulée autour de cinq axes principaux (les « 5 E ») : éducation, environnement, emploi, énergie et État de droit.

Cette stratégie vise à identifier des possibilités de travail décent et les moteurs d'une transition de la phase de reconstruction vers une trajectoire de développement durable.

50%

de la population haïtienne

a **moins de 25 ans**

60%

des 20-24 ans

n'ont **pas de travail**

+ de **400,000**

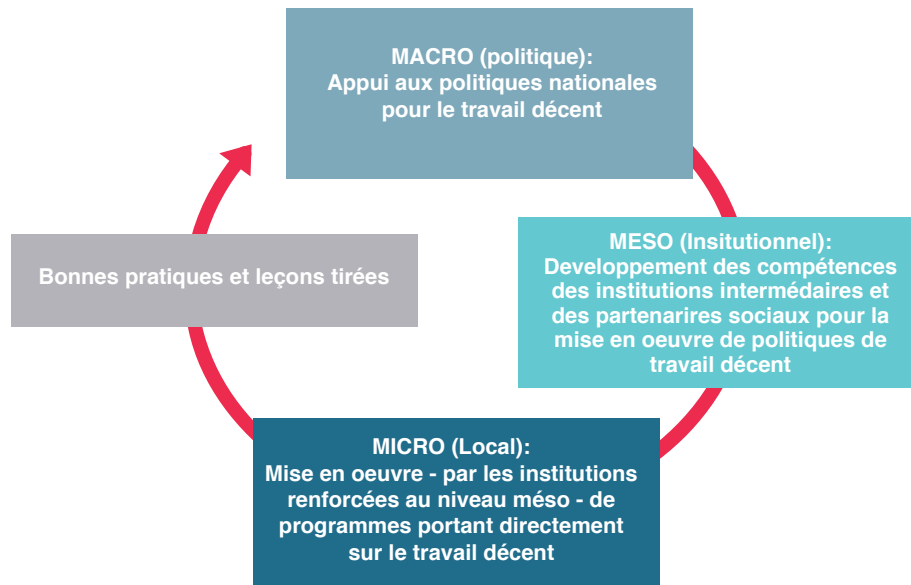
enfants travaillent

comme **domestique**

Plus de **90%** de la population active travaille dans **l'économie informelle**,

56% sont des **femmes**

Le modèle d'intervention de l'OIT en Haïti : Une approche intégrée aux niveaux macro, méso et micro



Des programmes de coopération au développement ont été mis en œuvre dès les années 1980, mais c'est suite au tremblement de terre de janvier 2010 que la nécessité de mettre en œuvre une réponse intégrée face à l'urgence de la situation s'est accrue.

Les programmes de l'OIT ont travaillé en synergie, permettant d'atteindre un objectif commun de promotion de l'emploi décent pour la reconstruction d'Haïti. Le rétablissement d'un environnement favorable aux possibilités d'emplois décents ainsi que des systèmes nationaux fonctionnels sont des composantes essentielles du travail de reconstruction. Les actions de l'OIT en Haïti sont mises en œuvre à travers une approche intégrée et s'alimentent mutuellement à trois niveaux : **Macro, Méso Micro**.

Grâce à sa structure tripartite, l'OIT garantit au **niveau Macro** que les priorités des gouvernements, du secteur privé et des travailleurs se reflètent dans les politiques et les programmes d'emploi décent, telle que la révision du Code du travail..

Au niveau Méso, les institutions nationales (telles que l'institut national de formation professionnelle ou encore l'inspection du travail) sont renforcées afin qu'elles puissent ensuite offrir **au niveau Micro** de meilleurs services à la population locale (comme par exemple former les jeunes en construction parasismique ou sortir les enfants des pires formes de travail). Les bonnes pratiques et leçons tirées alimentent ensuite les politiques nationales, comme la révision du Code du Travail, la politique de formation professionnelle ou encore la mise en œuvre de la Convention pour l'élimination du travail des enfants.

De l'urgence au développement : les points d'entrées de la stratégie de l'OIT en Haïti

Dans un premier temps, l'OIT a alloué des fonds propres d'urgence permettant la mise en place d'une unité de coordination à Port-au-Prince. Cette unité a travaillé dès le mois de février 2010 avec les mandants et les organisations des Nations Unies afin d'établir les priorités et de lancer des projets de promotion d'emplois décents dans le cadre de la reconstruction. La demande urgente et les fonds alloués pour la reconstruction nécessitaient d'une main d'œuvre qualifiée.

L'OIT a immédiatement appuyé la création d'emplois décents faisant appel à une stratégie intégrée et complémentaire dans le secteur de la reconstruction, autour de l'appui aux organisations intermédiaires afin de renforcer la formation professionnelle, l'entrepreneuriat, l'accès au financement, le dialogue social, la formalisation du secteur informel et l'extension de la protection sociale aux populations vulnérables.

L'OIT a ainsi dès le début pu s'assurer que le respect de droits fondamentaux dans le milieu du travail soit respecté, tels que l'élimination du travail des enfants, et a pu entamer un travail de sensibilisation auprès des différents acteurs nationaux et internationaux sur l'importance de l'agenda du travail décent dans les programmes d'urgence, de reconstruction puis de développement.

Des résultats tangibles immédiats en matière de création d'emplois et une stratégie de communication sur les résultats et le modèle d'intervention innovant de l'OIT en Haïti ont permis de mobiliser des fonds, particulièrement à travers le Fonds commun de Reconstruction pour Haïti (FRH).



Dans un deuxième temps, l'OIT a mis en place un coordinateur pour la promotion du travail décent permettant d'assurer une approche intégrée et complémentaire de ses actions en Haïti. Une série de programmes interdépendants appuyant la promotion du travail décent tant aux niveaux national que local ont été financés : élimination du travail des enfants, formation professionnelle, appui à la création d'entreprises, amélioration des conditions de travail dans le secteur textile, promotion du dialogue social au niveau sectoriel et national, etc.

Ces différentes actions ont permis de sensibiliser le gouvernement et les partenaires sociaux sur l'importance du travail décent et de les inciter ainsi à entamer un véritable dialogue social tripartite aboutissant à la signature du premier Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) en Haïti pour 2015-2020.

Investissement initial du BIT
Coordinateur/trice en reconstruction et fonds de démarrage

Des projets pilotes et comités de suivi tripartites mis en oeuvre (fonds propres)
Impacts et résultats immédiats

Communication sur les résultats et le modèle d'intervention du BIT

Mobilisation de ressources et accès aux fonds de reconstruction
Emphase sur le secteur de la construction pour promouvoir des projets intégrés
(Points d'entrée: Formation professionnelle, entrepreneuriat, travail des enfants, protection sociale, dialogue social...)

Mise en place d'un coordinateur/trice travail décent & Appui aux institutions nationales mettant en oeuvre des activités
au niveaux micro visant à apporter un appui direct en matière de travail décent aux populations vulnérables:

Formation professionnelle et
entrepreneuriales (Institut National
de Formation Professionnelle)

Systèmes de protection sociale au
niveau local (mutuelle, assurance santé,
à travers organisation de micro finance)

Sortir les enfants du travail
(Institut de Bien Être Social)

Institutionnalisation de l'agenda de Travail Décent au niveau macro (politiques nationales, code du travail) et des outils
(GERME) se basant sur des expériences innovantes aux niveaux local et meso.

Signature d'un Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD)
Mise en place d'un mécanisme tripartite de suivi renforçant le dialogue social au niveau national

Intégration du travail décent dans l'UNDAF et les plans nationaux de développement
Plus grande crédibilité auprès des donateurs

Mise en oeuvre de programmes de promotion du travail décent

Le programme Pays pour la Promotion du Travail Décent en Haïti (PPTD) – 2015-2020

Les PPTD sont élaborés pour assister les Etats membres à réaliser des objectifs de travail décent avec des outils assortis d'un calendrier, et dotés de ressources.

Le premier PPTD Haïti (2015-2020), a été signé, le 19 février 2015, par le Gouvernement et les organisations d'employeurs et de travailleurs haïtiens, et il guidera le programme de l'OIT de 2015 à 2020 en contribuant à atteindre les priorités consensuelles définies par les partenaires sociaux pour permettre l'accès des Haïtiennes et de Haïtiens à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité, de protection sociale et de dignité humaine.

4 axes du PPTD ont été définis :

Axe 1 - Respecter, promouvoir et mettre en œuvre les normes internationales du travail.

Axe 2 - Créer des opportunités et favoriser des conditions de travail et revenus décents pour les femmes et les hommes.

Axe 3 – Promouvoir un socle de protection sociale universelle et non discriminatoire.

Axe 4 – Mise en place d'une structure permanente de dialogue social.

Un comité tripartite se rencontre mensuellement pour suivre les avancées du PPTD. Pour 2015, le Comité a sélectionné 3 des 21 résultats du PPTD à mettre en œuvre : 1) Finalisation du code du travail, 2) la formation professionnelle, 3) le dialogue social.

Le PPTD est en accord avec les priorités exprimées par le gouvernement haïtien dans le Plan Stratégique de développement d'Haïti (PSDH-2020), particulièrement dans les secteurs du développement, de la politique de l'emploi et de la protection sociale, ainsi qu'avec le Cadre stratégique intégré des Nations Unies (ISF) pour Haïti (2013-2016) qui vise à renforcer la gouvernance économique, à travers l'adoption, par le gouvernement et les partenaires sociaux, de politiques économiques capables de générer des emplois décents, et de garantir une répartition inclusive des ressources du territoire national.



DES EMPLOIS DECENTS ET UNE JEUNESSE QUALIFIÉE POUR RECONSTRUIRE HAÏTI



Cérémonie de remise des attestations d'aptitude professionnelle par l'INFP dans le cadre des programmes de reconstruction de l'OIT

L'amélioration des compétences de la population active haïtienne, particulièrement chez les femmes et les jeunes, et l'amélioration de l'environnement entrepreneurial néces-

Seulement **6** travailleurs sur **1000** possèdent un diplôme dans un domaine **technique ou professionnel**

saire au développement des micro et petites entreprises sont indissociables et répondent à un besoin fondamental de création d'emplois décents. Les deux actions se renforcent mutuellement dans la mesure où des entreprises durables requièrent la présence d'une main d'œuvre qualifiée. Afin de maximiser l'impact sur l'économie locale des investissements réalisés dans la reconstruction, l'OIT a veillé à ce que des travailleurs locaux et des entreprises locales reçoivent une formation technique et en gestion afin qu'ils puissent participer à la reconstruction de leurs quartiers, ainsi qu'au développement futur d'Haïti, en associant l'amélioration des compétences, le développement des entreprises, l'accès à des financements, la promotion des normes fondamentales, la protection sociale et le dialogue social.

Stratégie

La création d'emplois décents pour les jeunes qualifiés fait appel à une stratégie intégrée et complémentaire s'articulant autour de trois piliers : le renforcement institutionnel au niveau national, une formation professionnelle de qualité et en accord avec les besoins du marché du travail et enfin l'appui au développement de micro-entreprises

Des emplois décents au service de la paix et de la résilience

L'OIT a inscrit à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail 2016 une question normative sur le travail décent au service de la paix, de la sécurité et de la résilience aux catastrophes.

La Politique des Nations Unies de 2009, dont l'OIT a piloté la rédaction aux côtés du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), stipule:

« Pour reconstruire une société en ruines, il faut bien plus que des briques et du mortier. Très souvent, le plus dur est de redonner aux personnes des perspectives, de la dignité et de l'espoir. L'emploi et la création de revenus sont des éléments essentiels et la solution dans les situations post-conflit. Pour la communauté dans son ensemble comme pour les individus, la création d'emplois et de revenus réguliers peut être un facteur de survie et de relèvement. C'est également la meilleure façon de tendre la main aux jeunes et de réintégrer les ex-combattants et les rapatriés. En un mot, la création d'emplois est essentielle à la consolidation de la paix ».

PILIER 1

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Appui aux programmes et politiques de l'emploi

Droits fondamentaux, réformes juridiques et application du Code du Travail

Forum/observatoire tripartite du marché du travail

PILIER 2

FORMATION PROFESSIONNELLE DE QUALITÉ ET INSERTION DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes

Renforcement de la formation professionnelle technique

Appui à l'insertion des jeunes sortants : programme d'apprentissage dans le secteur privé

PILIER 3

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE MICRO-ENTREPRISES

Amélioration de l'environnement entrepreneurial - formalisation

Mise en place d'incubateurs/CSE

Accès à des financements

Pilier 1. Renforcement institutionnel

Le comité de suivi tripartite du PPTD a sélectionné la formation professionnelle comme l'une des trois priorités à mettre en œuvre dès 2015. L'OIT travaille en étroite collaboration avec l'INFP depuis de nombreuses années et **un protocole d'accord a été signé en juillet 2012** entre les deux institutions, comprenant l'adaptation des programmes et des curricula de formations pour les secteurs productifs, le renforcement de la capacité des institutions pour fournir une formation accélérée par le développement et l'intégration de modules d'apprentissage pilotes dans des entreprises « start-up », et la formation en gestion et orientation.

Pilier 2. Développement des compétences des jeunes et appui à l'insertion dans marché du travail

L'OIT appuie la qualification des jeunes à travers la formation professionnelle et la transition vers un emploi décent. Le secteur privé haïtien, représenté par les organisations d'employeurs, a fait valoir son intention de contribuer à l'amélioration du lien entre l'offre et la demande et de faciliter l'insertion des sortants du système en leur permettant d'accéder à un emploi et/ou un apprentissage en entreprise des jeunes diplômés de l'INFP.

Les femmes sont souvent exclues de la formation professionnelle ou confinées à des secteurs peu porteurs et traditionnellement féminins. L'OIT vise à transformer cette tendance par la formation professionnelle et l'emploi des jeunes femmes.

D'autre part, les personnes vivant avec un handicap sont intégrées dans les cursus de formation et insertion et leurs besoins particuliers pris en compte.

Pilier 3. Promotion et développement des petites entreprises dans des secteurs-clé tels que la construction et l'agroalimentaire

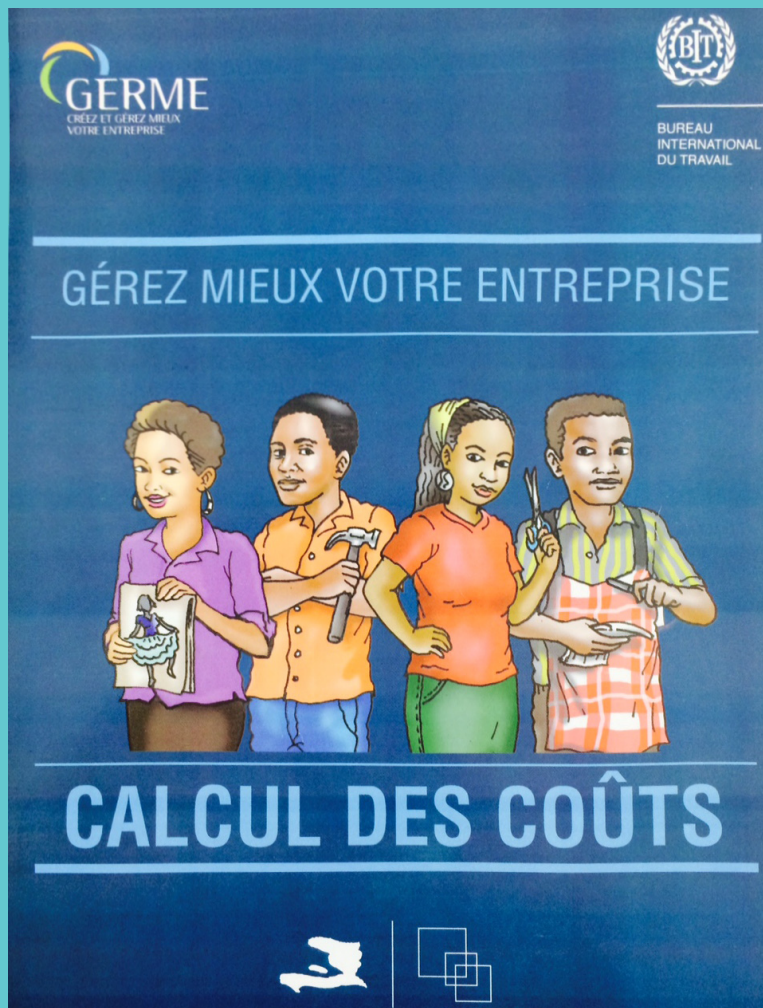
D'autre part, une culture de l'entrepreneuriat et des attitudes entrepreneuriales a été inculquée par des programmes d'apprentissage en entreprises et la formation et l'appui à la création de micro-entreprises. Une approche innovante a été développée par l'OIT en Haïti dans le cadre de programmes de reconstruction : des incubateurs intégrés de micro-entreprises autour de chaînes de valeurs sectorielles : les Centres de Services aux Entreprises (**CSE**, voir encadré « *Bonne expérience* »).

Cette approche a permis aux entreprises et à la main d'œuvre locale d'accéder aux contrats des organisations internationales et des entreprises privées afin d'éviter que ce ne soit un marché exclusivement accessible à des entreprises internationales.



Boîte à outils : GERME (Gérer mieux votre entreprise)

En janvier 2013, l'OIT a inauguré la mise en œuvre de son programme de formation en gestion d'entreprise 'Gérer mieux votre entreprise (GERME). Au cours de l'année, l'OIT a adapté les manuels de formation de formateurs et des participants au contexte d'Haïti. De plus, un maître formateur, a formé 16 formateurs.



Le programme GERME consiste en des sessions de formation adaptées aux besoins des entrepreneurs et futurs entrepreneurs. Il leur fournit des outils pour développer leur idée d'entreprise, les créer et les formaliser, ébaucher leur plan d'affaires, leurs marchés et mieux gérer la croissance de leurs entreprises.

À cela s'ajoute un encadrement offert par l'OIT pour la formation et le développement d'associations d'entrepreneurs. Cet encadrement a permis à ce jour la formalisation de trois associations dans le secteur de la construction, soit la maçonnerie, la formation en construction parasis-mique, la charpenterie et le coffrage ainsi que la production de matériaux de construction. L'OIT travaille aussi en partenariat avec des institutions de microcrédit afin de développer des produits adaptés aux besoins des MPME.

Bonne Expérience de l'OIT : Les Centres de Services aux Entreprises

Ces activités ont rassemblé le secteur privé, les syndicats et les pouvoirs publics et ont également fourni des services à des entreprises de construction étrangères.



Histoire à succès – Apprendre à reconstruire Haïti

«Pendant toute mon enfance, ma famille n'a jamais eu de maison qui lui appartienne. Nous n'avions pas les moyens d'en construire une», confie Odette Buzy, l'une des rares femmes à travailler dans le bâtiment en Haïti.

Mme Buzy est l'une des vingt diplômés du cours de l'OIT de Formation des formateurs aux constructions antisismiques qui s'est déroulé en Haïti. Grâce à sa certification en tant que formatrice, elle peut désormais former les ouvriers aux techniques de construction anti-sismique.

Le «projet 16/6» (16 quartiers / 6 camps) a été conçu pour faciliter le retour des personnes déplacées en Haïti vers leurs régions d'origine. Le projet a offert aux habitants et aux personnes déplacées récemment rentrées des solutions durables de logement et les a aidées à améliorer leurs conditions de vie grâce à un meilleur accès aux services de base et aux activités génératrices de revenus.

Le Projet 16/6, a été financé par plusieurs donateurs dans le cadre du Fonds pour la reconstruction d'Haïti (FRH) et géré par les Haïtiens. Il a été mis en œuvre conjointement par l'OIT, le PNUD, l'UNOPS et l'OIM.

Compte tenu des énormes dégâts provoqués par le tremblement de terre, les besoins du marché du travail dans le secteur de la construction se sont considérablement accrus. Pour faire face à la pénurie, on a fait venir de l'étranger des travailleurs possédant des compétences techniques et managériales en matière de construction. Toutefois, ce n'est pas une solution pérenne.

Le rôle de l'OIT au sein du Projet 16/6 a donc été de veiller à résoudre ces déficits de qualifications et de promouvoir le développement économique local.

Les formations ont directement eu lieu sur les sites de construction. Les participants apprennent les techniques de construction antisismiques avant de passer leurs examens et de recevoir un diplôme certifié par le ministère des Travaux publics et l'Institut national de formation professionnelle. En plus de modules consacrés à la maçonnerie, à la charpenterie et au travail du métal, les supports de formation traitent de thèmes comme la sécurité et la santé au travail, la planification et la conception opérationnelles, le développement de l'entreprise et la gestion des sites de construction.

L'OIT a ainsi permis de jeter les bases d'une réforme du système national de formation professionnelle. Cette reconnaissance et cette validation des compétences facilitent non seulement un meilleur accès au marché du travail, mais valorise des travailleurs qui n'avaient jamais obtenu de diplôme auparavant.

L'expérience acquise à travers le Projet 16/6 a contribué à mettre en œuvre la stratégie de formation du G20 pour Haïti, pays pilote.



AVANT

Des emplois verts : Former les Haïtiens à l'écologie

En Haïti, seul un centième de la couverture forestière est encore debout. L'OIT a aidé la population locale à passer d'un mode de subsistance dévastateur pour l'environnement à des emplois verts. Cela implique de proposer des solutions économiquement viables aux défis environnementaux existants, ainsi que des programmes de formation professionnelle.

Les projets de reconstruction privilégient les considérations environnementales. Ainsi, les Haïtiens ont appris à utiliser les débris du tremblement de

terre pour la construction et la réparation des maisons et des trottoirs et à ériger des structures de protection contre les inondations.

Un autre projet, dans le bidonville de Cité Soleil à Port-au-Prince, a tablé sur le reboisement urbain. 250 Haïtiens ont été formés à des cultures bien spécifiques, qui aideront à leur tour leurs voisins à reproduire le programme de jardinage urbain. La pépinière fournit des plants d'arbre aux membres de la communauté qui les replanteront puis les revendront aux communautés voisines.

APRES



ELIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS



*«C'est l'exploitation des enfants qui constitue le mal...le plus insupportable au coeur des hommes.
Un travail sérieux en matière de législation sociale commence toujours par la protection des enfants»
Albert Thomas, Premier Directeur de l'OIT, 1920*

Le taux net de scolarisation en Haïti est de seulement 76%, bien loin de l'objectif de l'accès universel. La qualité de l'éducation et de l'apprentissage reste faible. Seul un tiers de tous les enfants âgés de 14 ans est inscrit dans la classe correspondante à leur âge, et on estime que 500 000 enfants n'ont jamais été scolarisés.

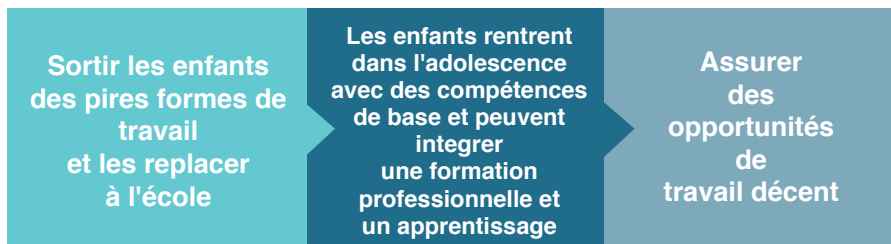
Près de **21%** des **enfants haïtiens**
entre **5 et 14 ans travaillent**.

d'aller à l'école. Dans un tel contexte, la tentation de recourir aux enfants pour exécuter des travaux augmente de façon exponentielle et peut facilement les mener à des situations de travail non admissibles tels que la traite, l'exploitation sexuelle, les activités illicites et les travaux considérés dangereux pour les enfants,

Stratégie

L'OIT a appuyé la phase de reconstruction en veillant à maintenir les enfants hors des pires formes de travail tout en s'assurant qu'ils retournent à l'école. Des ponts entre le système éducatif traditionnel et la formation professionnelle ont été créés.

Pour ce faire, l'OIT a développé une approche intégrée et complémentaire entre ses différentes actions, permettant de renforcer les capacités institutionnelles de groupes d'acteurs-clé, de promouvoir la protection sociale et les normes contre le travail des enfants à travers le dialogue social, et de développer des modèles pour la création d'opportunités d'emplois décents pour les adolescents, en âge de travailler, dans le secteur de la construction.



Par conséquent, au lendemain du tremblement de terre, l'OIT a mis en place des actions visant à intégrer des adolescent(e)s en âge de travailler aux activités de reconstruction par des formations techniques et des activités de production ne nuisant pas à leur assiduité scolaire, à leur santé et contribuant à leur développement professionnel et personnel. L'OIT a ainsi appuyé la création d'opportunités de qualification pour des travailleurs adolescents entre 14 à 17 ans, avec des stratégies de formation professionnelle théorique et pratique, en apprentissage, en partenariat avec





l'INFP, le secteur privé et autres institutions autorisées. Le secteur privé a été impliqué dès d'identification du programme permettant de renforcer et de créer des liens entre l'offre et la demande du marché du travail.

Ce lien permet ainsi d'augmenter l'employabilité des jeunes formés en les plaçant comme apprentis et stagiaires au sein d'entreprises partenaires. De plus, des échanges sud-sud avec le Brésil, principal partenaire de ce programme, ont été organisés avec le SENAI (le Service National d'Apprentissage Industriel du Brésil) en partenariat avec le CINTERFOR (Centre International de Formation Professionnelle pour l'Amérique Latine de l'OIT).



Sur le plan juridique, Haïti a ratifié la convention (n° 182) de l'OIT pour l'élimination des pires formes de travail des enfants en juillet 2007 et la convention (n° 138) sur l'âge minimum en juin 2009. Ses Conventions identifient les pires formes de travail des enfants, mettant en tête de liste «l'esclavage ou les pratiques similaires à l'esclavage, comme la vente ou la traite d'enfants, la servitude pour dette et le servage, et le travail forcé ou obligatoire».

Des résultats-clé :

A ce jour, l'OIT a réussi avec succès à susciter l'intérêt du Gouvernement, ainsi que des Organisations de Travailleurs et Employeurs, à s'investir pour apporter des solutions aux enfants dans les pires formes de travail, au travers :

- > L'établissement du 'Comité Tripartite National pour l'élimination du travail des enfants ;
- > La commémoration annuelle de la journée mondiale contre le travail des enfants. En 2015, une campagne nationale a été organisée en Haïti : **«NON au travail des enfants - OUI à une éducation de qualité!»**
- > L'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière de lutte contre le travail des enfants avec d'autres pays de la région, dont le Brésil avec son programme « Me Encontrei »;
- > La réalisation d'activités de sensibilisation et de renforcement de capacités menées conjointement avec l'OIM et l'UNICEF ;
- > Plus de 1000 jeunes entre 14 et 17 ans ont bénéficié d'une formation professionnelle et d'un appui à la création de leur entreprise.
- > Des inspecteurs du travail ont été formés pour pouvoir repérer et dénoncer le travail des enfants sur les lieux de travail.
- > En 2015, **41 nouveaux professeurs** ont été formés au Programme SCREAM permettant de changer leur perception du travail des enfants et de sensibiliser leurs élèves. Ils ont reproduit la formation dans leurs écoles et sont devenus des acteurs de changement auprès de milliers d'enfants haïtiens.
- > Plus de 50 maires et fonctionnaires municipaux, 80 membres de la Brigade de la protection des mineurs, 65 journalistes, 30 syndicalistes ont été sensibilisés sur leur rôle dans la lutte contre le travail des enfants.

Boîte à outils : **le Programme SCREAM** (La défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias)



Les jeunes sont de véritables moteurs pour le changement. La méthodologie SCREAM vise à faire prendre conscience à ces jeunes des droits des enfants, avec une attention particulière sur le travail des enfants, pour qu'ils puissent à leur tour en parler et mobiliser leurs communautés à agir. A ce jour, **SCREAM** a été mise en pratique dans six écoles.

Zoom sur l'invisibilité des enfants en domesticité

Elle a sept ans, elle travaille comme domestique. Sa journée débute à quatre heures du matin. Elle se réveille avant tout le monde dans la maison. En silence, elle vide les pots de chambre et balaie les sols. Elle va tirer plusieurs seaux d'eau à la pompe en bas de la rue et les rapporte à la maison.

Alors que le soleil se lève, elle prépare le café et fait chauffer de l'huile pour préparer le petit-déjeuner de la famille – sauf que ce n'est pas sa famille. Chaque journée est remplie de tâches ménagères sans fin, du réveil au coucher.

En Haïti, on les appelle les «restavec». En créole, le terme «restavec» signifie littéralement «rester avec». Il s'agit de placement d'enfants dans la famille élargie et chez un tiers. Ses placements étaient à l'origine une façon de permettre aux enfants de recevoir une éducation et vivre dans de meilleures conditions. Au cours des années, en raison des besoins criant de plusieurs familles, les placements d'enfants ont mené à des dérives dans lesquels plus de 200 000 enfants travailleurs domestiques ont été entraînés dans la spirale des pires formes de travail des enfants. En plus d'effectuer de longues heures de travail, ces enfants sont souvent physiquement, sexuellement et verbalement abusés.

207,000 enfants
de **moins de 15 ans** sont des
travailleurs domestiques.

Leur **journée de travail**
dure en **moyenne**
10 à 14 heures

En coordination avec des partenaires locaux et internationaux, l'OIT et l'Organisation internationale des migrations (OIM) ont lancé une autre campagne intitulée **Frennen Sistem Restavèk La** (En finir avec le système restavec) qui avait pour but de lever le voile sur le système des enfants domestiques et les violations des droits de l'homme qu'il entraîne.

En 2014-2015, l'UNICEF, l'OIT et l'OIM ont mené une étude d'envergure sur la situation des enfants dans le travail domestique ainsi que des recommandations pour y remédier.

Elle a permis de lancer deux nouveaux projets 2015 - financés par la Norvège et le fonds de Coopération triangulaire IBSA (f Inde-Brésil-Afrique du sud) – ayant pour objectif l'élimination du travail des enfants et leur formation et insertion au marché de l'emploi et à l'entrepreneuriat.

PROTECTION DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES



AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET PROTECTION DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES

Les normes internationales du travail établies par l'OIT considèrent les systèmes de protection sociale comme un droit fondamental, un investissement indispensable pour soutenir une croissance économique durable et jouant un rôle vital de stabilisateurs économiques. Haïti est loin d'atteindre ces objectifs avec seulement 3% de la population totale couverte par un régime d'assurance sociale, soit un écart énorme à combler et un véritable défi pour l'État et la nation haïtienne.

Seuls **4%** des Haïtiens sont couverts par l'assurance maladie

La plupart des Haïtiens ne bénéficient d'aucune forme de protection sociale. Les régimes contributifs existants (l'ONA pour les pensions de retraite, de survivants et d'invalidité et l'OFATMA pour l'assurance accident, maladie et maternité) sont peu efficaces et ne couvrent qu'une très faible partie des travailleurs : l'ONA ne verse actuellement que 3,516 pensions, tandis que l'OFATMA ne couvre que 96 000 travailleurs (principalement à Port-au-Prince), soit moins de 2% de la population active

du pays. Par ailleurs, les dépenses sociales ont diminué en Haïti entre 2002 et 2011.

Prévention du VIH/SIDA dans le milieu du travail

Malgré les grands progrès réalisés ces 5 dernières années, qui ont fait baisser le taux de prévalence du VIH à 2,2%, soit 140.000 personnes, Haïti continue d'être le pays le plus durement touché par le VIH sur le Continent américain.



La faiblesse du système de santé haïtien et l'approche des activités de préventions qui se concentrent sur le secteur de la santé représentent les principaux obstacles à l'accès universel aux soins.

L'épidémie de VIH/sida est une problématique intimement liée au lieu de travail de par son impact sur les travailleurs, leur famille, les personnes à leur charge, les entreprises pour lesquels ils travaillent et l'économie nationale.

Les personnes vivant avec le VIH sont souvent victimes de discriminations et de stigmatisation, menaçant les principes leurs droits fondamentaux au travail, et compromettent les efforts de prévention, de traitement, de prise en charge et de soutien.

Stratégie

Le milieu de travail est un point d'entrée essentiel pour atteindre les personnes les plus affectées par le virus du SIDA. Il peut faciliter l'accès de tous les travailleurs à la prévention, au traitement, à la prise en charge et au soutien. Ainsi, l'OIT cherche à renforcer les capacités des mandants tripartites pour leur permettre de mieux combattre le VIH dans le monde du travail.

En Haïti, aucune loi n'a été ratifiée pour protéger ce groupe de personnes victimes de discrimination. Aucune politique ou stratégie nationale n'est développée ni mise en œuvre pour protéger un employé testé positif au VIH en milieu de travail.



Par conséquent, l'OIT appuie en amont les acteurs tripartites à développer et à mettre en œuvre une politique et une stratégie de prévention et de lutte contre la discrimination relative au VIH en suivant les orientations et Recommandation (N°200) de l'OIT sur le VIH, le sida et le monde du travail. En aval, des activités de sensibilisation et formation sont menées au sein des usines et sur des sites de construction en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs.

Des résultats-clé

Grâce aux actions de l'OIT en Haïti depuis 2014, un solide partenariat a été établi entre le Ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST) et le Programme national de Lutte contre le Sida (PNLS). Le milieu du travail a été complètement intégré dans l'agenda du PNLS, comme une des priorités à adresser par le programme avec l'appui de l'OIT. Ainsi, une stratégie nationale tripartite a été mise en place relative au VIH dans le monde du travail.

Dans une perspective d'intégration, les modules de prévention sont inclus dans tous les projets de l'OIT touchant le monde du travail. De plus, l'OIT a travaillé avec les mandants tripartites en vue de s'assurer de l'inclusion de la problématique du VIH/Sida comme une priorité majeure dans le Programme de promotion pour le Travail décent (PPTD) Haïti.



Au niveau des usines du secteur textile, en partenariat avec le programme Better Work, les populations cibles ont pu accéder aux informations relatives au dépistage volontaire et confidentiel et à l'utilisation du préservatif pour prévenir la transmission du virus. Ainsi, entre 2014 et 2015, environ 15 000 travailleurs et travailleuses ont été sensibilisés sur cinq (5) lieux de travail en construction et dans le textile.

En 2014, un total de 377 travailleurs de l'industrie textile, en partenariat avec le programme Better Work, a bénéficié du service de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel. En 2015, 514 femmes ont bénéficié de ce service. Environ 109 travailleurs et travailleuses sont aujourd'hui formateurs.



Avec l'appui de l'OIT, six usines ont développé et signé de manière tripartite une politique sur le VIH et le SIDA et ont commencé à mettre en œuvre le plan de formation annuel.

19 inspecteurs du travail ont été formés sur les principes clés de la Recommandation n° 200, afin de faciliter l'intégration de la variable VIH dans les prochaines visites d'inspection des lieux de travail;

49 travailleurs et travailleuses, (secteur de la construction) dans le cadre des projets de reconstruction de l'OIT et issus des écoles affiliées à l'Institut national de Formation professionnelle (INFP) ont été formés, ainsi que 39 représentants de syndicats.



Protection des travailleuses et travailleurs migrants

Le chômage, les désastres naturels et la pauvreté croissante ont amené de nombreux travailleuses et travailleurs Haïtiens à rechercher du travail ailleurs. En Haïti, au moins 20% de la population vit à l'étranger. La question des migrations entre Haïti et la République dominicaine est sensible.



En raison de l'importance d'une bonne gestion des migrations, la Conférence internationale du Travail de 2004 a préconisé la mise en œuvre d'un **plan d'action pour les travailleurs migrants**, qui prévoit un cadre multilatéral non contraignant en leur faveur dans une économie mondialisée, une application plus large des normes pertinentes, le renforcement des capacités et une base de connaissances mondiales sur la question.

L'OIT a soutenu les efforts de politique nationale de migration dans le domaine de l'emploi décent pour les travailleurs migrants.

À travers un projet régional visant à renforcer les Politiques de migration du travail sensibles au genre dans les corridors de Nicaragua-Costa Rica-Panamá et Haïti-République Dominicaine, et financé par l'Union européenne, l'OIT a renforcé les capacités de organisations de travailleurs afin de les sensibiliser sur la problématique de la migration du travail et de promouvoir le respect des droits des travailleurs et travailleuses haïtien(ne)s et dominicain(e)s. Les organisations des deux pays ont ainsi pu établir des lignes de travail conjointes.

D'autre part, l'OIT a appuyé la réforme de la politique migratoire avec un appui technique continu et différentes études dressant l'état des lieux et des recommandations pour une gestion efficace de la migration de la main d'œuvre entre les deux pays. Sur cette base, les capacités des partenaires sociaux ont été renforcées pour la mise en place d'une politique migratoire. Elle a permis la rédaction participative d'un pré-projet de politique migratoire, en partenariat avec l'Organisation Internationale des Migrations (OIM).

Zoom sur les femmes haïtiennes

L'inégalité entre les sexes est source de grande vulnérabilité en Haïti.

Les femmes restent fortement désavantagées sur le plan économique, politique, social, éducatif et sanitaire. Elles n'ont que 4% des sièges au parlement, classant Haïti au 136ème rang mondial sur 142 pays. Elles reçoivent des salaires inférieurs à ceux des hommes, représentent 87% du tiers des revenus les plus faibles dans le secteur informel et 83% dans le secteur formel, face à une représentation masculine de 69% et 44% respectivement pour le même revenu. Cette réalité explique aussi l'émigration chaque fois plus importante des femmes, vers la République Dominicaine.

Les activités mises en place par l'OIT permettent notamment d'appuyer l'entrepreneuriat et l'employabilité des femmes et plus spécifiquement des jeunes femmes, à travers une approche multidimensionnelle :

- Un appui dans les secteurs non traditionnels comme la construction ;
- Un soutien dans les secteurs traditionnels améliorés comme l'agro-alimentaire, la petite restauration ou le secteur textile.

Plusieurs centaines de femmes haïtiennes ont déjà reçu des formations professionnelles, entre autres pour la gestion de leurs petites entreprises.



**PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL,
LA BONNE GOUVERNANCE ET LE TRIPARTISME
POUR LA JUSTICE SOCIALE ET LA PAIX**



PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL, LA BONNE GOUVERNANCE ET LE TRIPARTISME POUR LA JUSTICE SOCIALE ET LA PAIX

L'OIT a fait du tripartisme le socle sur lequel repose sa structure. Le dialogue social permet de s'assurer que les activités de reconstruction et de résilience répondent réellement aux besoins de la population et bénéficient à la fois aux travailleurs et aux employeurs.

Le dialogue social en Haïti : une priorité

En Haïti, le dialogue social est crucial et son renforcement permet de constituer une plate-forme pour réformer le monde du travail et pour s'assurer d'une participation efficace des partenaires sociaux aux différentes politiques de développement économique et social. En ce sens, le dialogue social n'est pas seulement un objectif de développement, mais aussi un moyen d'y parvenir. Il a le potentiel de résoudre les grandes questions économiques et sociales, faire progresser la bonne gouvernance, la paix et la stabilité sociale et professionnelle, stimuler la performance économique et le progrès social, et contribuer à atténuer les tensions politiques. En effet, le dialogue social promeut la bonne gouvernance et la paix sociale en renforçant les institutions et en améliorant les services aux entreprises et les conditions de travail.

Les mécanismes haïtiens de recherche de consensus permettant de trouver des solutions en collaboration avec les partenaires sociaux sont encore faibles malgré les nombreux conflits sociaux et l'instabilité politique. Mais la récente signature du **Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD)** montre la volonté du Gouvernement haïtien et des partenaires sociaux à en prendre le chemin, main dans la main, avec l'appui de l'OIT.

Ainsi, l'OIT contribue au renforcement et à l'institutionnalisation du dialogue social aux niveaux national, sectoriel et des entreprises afin d'accroître la capacité des partenaires à engager et construire un processus de paix et dialogue social durable et profitable à tous. Des Comités tripartites ont ainsi été mis en place, tels que :

- > Le Comité tripartite sur l'élimination du travail des enfants qui a permis de sensibiliser les partenaires sociaux sur la problématique et de les accompagner dans la mise en œuvre de la Convention N°182 pour l'élimination du travail des enfants.
- > Le Comité de suivi du PPTD qui se réunit régulièrement et négocie en priorité la révision du Code du Travail, la politique de formation professionnelle et l'institutionnalisation du dialogue social. Il a permis de relancer le dialogue social en Haïti.
- > Les tables de dialogue sectoriel dans le secteur du textile sont fonctionnelles ;
- > Les représentants des employeurs, travailleurs et du gouvernement, membres du comité de suivi du PPTD, ont été formés sur les différents mécanismes d'institutionnalisation du dialogue social et ont élaboré une feuille de route pour sa mise en œuvre.

*« La rédaction du PPTD nous
a permis d'apprendre à
nous parler avec
respect, à échanger »*

*Bernard Craan
Forum Économique du Secteur Privé*

La révision du Code du Travail

Depuis 2011, l'OIT appuie le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) pour la réforme du Code du Travail sur une base de dialogue social tripartite. Le MAST, les employeurs et les travailleurs se sont engagés à finaliser le nouveau texte en 2015.

Le projet de Code représente une révision importante du droit du travail actuellement en vigueur en Haïti et vise à promouvoir la justice sociale, l'équité et le développement social et économique durable, tout en respectant le contexte social et économique du pays. Les acteurs tripartites s'assureront de la conformité du projet de Code avec les Normes internationales du travail ratifiées par Haïti, y compris les huit Conventions fondamentales.

Renforcer les partenaires sociaux

La participation des organisations d'employeurs et de travailleurs dans l'élaboration de politiques nationales et de programmes de développement donne l'assurance qu'ils soient appropriés, inclusifs et légitimes. Mais face à la faiblesse des partenaires sociaux en Haïti, l'OIT s'est attelée à les renforcer et à favoriser le rétablissement de leurs prérogatives.

Les organisations d'employeurs ont un rôle essentiel à jouer dans le développement du secteur privé, élément clé de la création d'emplois. **Les organisations de travailleurs** ont aussi été renforcées afin de leur permettre de donner des services de qualité à leurs membres et de participer plus activement aux débats nationaux et sectoriaux comme au sein des comités du PPTD, de l'élimination du travail des enfants, de la formation professionnelle ou encore dans l'industrie textile. Grâce à l'appui de l'OIT, elles participent aussi activement à la révision du Code du travail.



BETTER WORK : DES MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE TEXTILE

Depuis 2009, l'OIT appuie le secteur de l'habillement, à travers les activités du programme Better Work, alliant le respect des Normes Internationales du Travail et compétitivité.

Dans les années 2000, le Congrès américain a voté les lois HOPE et HOPE II (***Haitian Hemispheric Opportunity through Partnership Encouragement***), qui élargissaient l'entrée en franchise de droits pour les textiles, les vêtements et autres biens. Pour bénéficier de ces lois, le gouvernement d'Haïti a dû créer un poste de Médiateur spécial du travail (Ombuds), nommé par le Président de la République en consultation avec le secteur privé et les organisations syndicales.



Haïti est ainsi contractuellement obligé de travailler avec l'OIT pour la mise en œuvre d'un programme destiné à évaluer et promouvoir la conformité aux normes internationales du travail et à la législation nationale du travail dans les usines bénéficiant des tarifs préférentiels. Ce programme est cité dans la législation sous le nom de programme TAICNAR (Technical Assistance Improvement and Compliance Needs Assessment and Remediation, ou amélioration de l'assistance technique et évaluation et appui pour la mise en place de mesures correctives en matière de conformité), et est mis en œuvre par Better Work Haïti, en collaboration avec la commission tripartite de la loi HOPE II.

Better Work Haïti couvre toutes les usines qui exportent vers le marché américain.

Stratégie

Better Work Haïti est un partenariat de l'OIT et de l'IFC (la Société Financière Internationale). Le programme coordonne son travail avec la Médiatrice Spéciale du travail et la commission HOPE II, une commission tripartite composée de trois membres du gouvernement haïtien, trois membres du secteur privé et trois membres d'organisations nationales de travailleurs.

Le programme vise à améliorer les conditions de travail et la compétitivité de l'industrie de l'habillement en améliorant le respect du Code du travail haïtien et de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; il cherche également à renforcer la performance économique au niveau de l'entreprise.

Les «Normes Fondamentales du Travail»

- La convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948;
- La convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949;
- La convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930;
- La convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957;
- La convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973;
- La convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999;
- La convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951;
- La convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958.

Le programme aide les usines participantes en organisant des évaluations indépendantes de la conformité, ainsi qu'en proposant des services-conseils et des formations. Au-delà de ces activités liées aux services de l'inspection du travail, le projet vise également à soutenir les services de conciliation du MAST et le bureau de la Médiatrice spéciale du Travail pour le secteur du vêtement. Depuis le lancement du programme, plusieurs formations sur les méthodes de conciliation, de médiation ainsi que sur les manières de mettre en oeuvre différents outils techniques et concrets ont été créées. Le projet vise également la promotion des mécanismes de collaboration entre les services de conciliation du ministère et le bureau de la Médiatrice spéciale du Travail de l'industrie du vêtement.

Des résultats-clé

> **l'OIT, à travers le programme Better Work, a contribué à une amélioration de 50% de la sécurité et santé dans le milieu du travail en Haïti : 95% des usines mettent en œuvre une politique adaptée et 100% ont mis en place des comités de santé et sécurité au travail ;**

> **91% des usines textiles ont pu améliorer les conditions de travail et ont des contrats respectant la loi HOPE ;**

> **Des tables de dialogue sectoriel représentées par les syndicats, l'administration du travail et les entreprises signataires du programme ont été efficacement mises en œuvre ;**

> **26 usines font partie du programme fin 2015, soit la totalité dans le secteur;**

> **Le président Martelly a annoncé en mai 2015 une augmentation du salaire minimum dans l'industrie du vêtement, avec application immédiate ;**

> **En septembre 2015, le forum annuel des acheteurs et parties prenantes multiples de Better Work Haïti s'est tenu à Port-au-Prince. Pour la première fois, une foire commerciale a rassemblé 30 représentants de 14 marques internationales;**

> **Fin 2015, 44 syndicats officiellement reconnus étaient présents dans les usines d'habillement. Ces cellules syndicales sont affiliées à 8 centrales/confédérations et sont présentes dans 18 des 26 usines fonctionnant actuellement ;**

> **Environ 70 % de ces usines exportatrices de vêtements bénéficient maintenant d'une présence syndicale ;**

> **En 2015, la Médiatrice spéciale du Travail est intervenue et a négocié dans huit cas de conflits individuels dans la région de Port-au-Prince. Plusieurs cas ont déjà été résolus avec succès, et tous les partenaires reconnaissent le rôle positif de la Médiatrice spéciale du Travail dans le secteur haïtien du vêtement.**

Les enseignements pratiques pourront être exploités par l'OIT pour une application dans d'autres secteurs, notamment dans le tourisme, la construction et de l'agroalimentaire.

Renforcer les capacités de l'inspection du travail pour accroître la conformité des lieux de travail aux normes fondamentales.

L'OIT contribue à l'amélioration de la conformité des entreprises textiles aux normes fondamentales du travail et au droit du travail à travers le renforcement, la dynamisation et la modernisation de l'administration du travail et des services de l'inspection du travail en complémentarité avec le programme Better Work.

Au-delà du renforcement des capacités techniques de l'administration du travail, le projet se concentre également sur les ressources humaines au sein de l'inspection du Ministère, et les appuie sur des questions comme les critères de recrutement des inspecteurs du travail, la planification des carrières, les programmes de formations initiales et continues, etc. Une analyse approfondie des ressources humaines, incluant la création d'une fiche de poste détaillée pour les inspecteurs du travail, a été menée en 2014.

Les inspecteurs du travail formés accompagnent les conseillers d'entreprise de Better Work lors de l'organisation de visites d'inspection du travail dans le secteur textile, et participent à d'autres activités organisées par les conseillers d'entreprise de Better Work, comme les services-conseils et les formations. Cette collaboration a pour objectif de permettre un transfert de connaissance entre Better Work et les inspecteurs du MAST afin de capitaliser sur les connaissances de Better Work au niveau des usines et sur la méthodologie pour mettre ensuite tout cela en pratique dans l'exécution de leurs services.

Modèle d'intervention :





« Le service d'inspection du MAST peut réaliser des visites d'inspection en bonne et due forme grâce à la mise sur pied d'un tel projet ; les inspecteurs du travail du MAST peuvent réaliser des inspections en Santé et Sécurité »

Dimanche Innocent, inspecteur de travail et membre de la TASK FORCE

Des résultats-clé

- > 18 cadres du MAST, constituant une «Task Force» composée de 11 inspecteurs du travail et 7 autres cadres de la direction du travail ont été formés aux pratiques en matière d'inspection du travail et aux outils de l'administration du travail (santé et sécurité, législation, etc.). Un groupe de 12 inspecteurs du travail ont été formés pour mener régulièrement des visites dans les usines textiles.
- > Le développement du plan stratégique d'inspection pour le secteur textile a été adopté par le MAST début 2015 et un nouveau plan d'inspection pour 2016.
- > 22 visites ont été menées par les inspecteurs dans les différentes usines textiles.
- > Des profils de postes juniors et seniors ont été développés en vue d'accroître la motivation du personnel, de réduire les taux de rotation, et de permettre la progression verticale des carrières au sein de l'inspection du travail;
- > Identification et formation, en consultation avec le Ministère, de 12 conciliateurs grâce à l'appui du Service Fédéral de Médiation et de Conciliation des États-Unis;
- > Appui logistique fourni à la Direction du Travail en mettant des équipements à la disposition de la Task Force.

DES PARTENARIATS INNOVANTS

L'OIT est la seule agence des Nations Unies dont les membres sont des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. Cette structure tripartite fait de l'OIT un forum unique où les gouvernements et les partenaires sociaux de ses Etats Membres peuvent discuter ouvertement, en toute liberté, de leurs expériences et comparer leurs politiques nationales. L'approche de l'OIT a toujours été participative et travaille avec une large gamme de partenaires pour promouvoir le travail décent pour tous les hommes et les femmes à travers le monde. En unissant leurs forces, les partenaires apportent des compétences et des ressources différentes et complémentaires.

Les différents partenariats impliquent des conseils techniques en matière de respect du droit du travail pour les donateurs et les organisations de financement du développement qui opèrent en Haïti. L'OIT s'efforce d'optimiser l'efficacité des ressources en identifiant des partenariats et en réalisant des activités complémentaires ou supplémentaires, là où son expertise peut véritablement apporter une valeur ajoutée.



Les principaux bailleurs 2010-2015

Le Fonds de Reconstruction pour Haïti (FRH) et les bailleurs bilatéraux

Le FRH a été mis en place par la Communauté internationale en partenariat avec le Gouvernement haïtien pour financer la reconstruction post -séisme. Il est présidé par le Gouvernement haïtien qui en fixe les priorités.

D'autre part, les programmes mis en œuvre par l'OIT depuis 2010 ont été financés par des fonds propres de l'OIT et des bailleurs bilatéraux. Les Etats Unis est le principal bailleur à travers le programme Better Work et l'appui au MAST. La Norvège, le Brésil, le Canada, etc. sont d'importants bailleurs bilatéraux, principalement pour les programmes de lutte contre le travail des enfants et la formation professionnelle. Fin 2015, la Norvège a approuvé un nouveau programme de développement rural et formation professionnelle dans le sud à hauteur de 4 millions de \$US pour la période 2016-2018.

Les Nations Unies

L'OIT joue un rôle actif dans le système des Nations Unies en Haïti en dirigeant ou en codirigeant des programmes communs sur l'emploi et en intégrant l'agenda du travail décent dans le Cadre Stratégique intégré des Nations Unies pour Haïti (2013 – 2016).

Des partenariats stratégiques ont déjà été établis entre l'OIT et plusieurs organisations internationales, tels que :



- L'OMS (OPS), l'UNICEF, la Banque mondiale, l'ONUSIDA et le FNUAP sur la protection sociale ;
- Le PNUD, l'ONU-HABITAT et l'UNOPS sur la création d'emplois et le développement rural ;
- La MINUSTAH (la Mission des Nations Unies pour le maintien de la Paix) sur la formation professionnelle pour les jeunes exposés à la violence ;
- La BID sur les politiques de formation professionnelle ;
- L'IFC pour l'amélioration des conditions de travail dans le secteur du textile (Better Work);
- L'UNICEF en ce qui concerne : l'éducation de qualité, les services sociaux et l'emploi dans les zones rurales ; les enfants et le travail domestique, particulièrement les Restaveks et la protection sociale.

La coopération sud-sud et triangulaire

En 2011, sous les auspices de l'OIT, le ministère haïtien des Affaires sociales et du Travail, le Département d'Etat américain et le ministère brésilien des Relations extérieures ont signé un accord de coopération triangulaire pour abolir le travail des enfants en Haïti. Il s'agit du premier accord triangulaire Nord-Sud-Sud. Suite à cet accord, en décembre 2011, l'OIT a lancé un nouveau programme en Haïti, financé par les Etats-Unis et le Brésil.

Le partenariat entre Brésil et l'OIT se base sur une expérience à succès brésilienne – *Me encontrei* – permettant à des jeunes de 14 à 17 ans d'améliorer leurs compétences professionnelles à travers des programmes d'apprentissage en partenariat avec l'INFP et le secteur privé. Ce programme innovant a été un catalyseur pour mobiliser davantage de ressources sur cette thématique et de consolider un partenariat avec la coopération triangulaire IBSA (Inde, Brésil et Afrique du Sud) pour lutter contre le travail des enfants.

Dans ce cadre de nombreux échanges d'expériences et partenariats ont été établis, comme par exemple avec les Instituts de formation professionnels brésiliens (SENAI) et dominicains.

«Il est possible d'aller beaucoup plus loin dans l'intensification de la coopération Sud-Sud et de la coopération interrégionale dans le monde du Sud. Les travailleurs et les employeurs, et leurs organisations, ainsi que les gouvernements ont tous un rôle à jouer dans cette dynamique»

Guy Ryder
Directeur Général de l'OIT

La société civile, les ONG et les organisations intergouvernementales

L'OIT en Haïti a tissé des liens étroits avec des ONG internationales et des organisations locales haïtiennes dans la mise en oeuvre de programmes, tels que Viva Rio, une ONG brésilienne oeuvrant dans les quartiers difficiles de Rio de Janeiro et Port au Prince, JP/HRO, une ONG américaine, ainsi que des organisations intergouvernementales et internationales : l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole), la Croix Rouge britannique ;

Le secteur privé et les partenariat public-privé

Le secteur privé et les travailleurs, par l'intermédiaire des organisations d'employeurs et de travailleurs, membres de l'OIT, des comités de pilotage du PPTD et des programmes, sont parties prenantes dans toutes les actions de l'OIT en Haïti. Des actions concrètes ont aussi été menées avec des entreprises haïtiennes de construction, telle que Archi-technie, principale partenaire des projets de reconstruction de l'OIT.

D'autre part, dans le cadre de Better Work Haïti, l'OIT travaille directement au sein de 26 usines textiles sous-traitant pour des grandes marques américaines signataires du programme. 14 marques internationales ont participé au Forum annuel des acheteurs et parties prenantes en



L'OIT dans les Etats Fragiles, une priorité

En 2010, un groupe de pays fragiles ou touchés par un conflit réuni à Dili (Timor-Leste) a créé le «g7+», dont l'objectif est de favoriser le partage de données d'expérience et de promouvoir une réforme de l'engagement de la communauté internationale dans les Etats touchés par un conflit ou un désastre naturel. Haïti en fait partie.

L'OIT – de par son mandat de paix et justice sociale au lendemain de la première guerre mondiale, a réaffirmé sa volonté de travailler dans les Etats fragiles.

LES PISTES POUR LE FUTUR



Le travail de l'OIT en Haïti est reconnu par le Gouvernement, les partenaires sociaux et la communauté internationale, et de nombreux programmes sont reconduits en 2016. Le PPTD 2015-2020 est la feuille de route des actions futures de l'OIT en Haïti. Les acteurs tripartites ont sélectionné la formation professionnelle, l'institutionnalisation du dialogue social et la révision du Code du travail comme les priorités à consolider dès 2016 dans le cadre des nouveaux objectifs de développement durable pour 2030 et de l'UNDAF 2017-2021 en cours de négociation.

L'OIT en Haïti vise à contribuer à la promotion de la stabilité sociale et politique, une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Cet objectif global sera renforcé en 2016 et 2017 par des actions spécifiques relatives à l'institutionnalisation du dialogue social, l'éradication du travail forcé et du travail des enfants, l'augmentation de la productivité, l'action en faveur de l'emploi des jeunes, la création de PME et le développement des compétences. Ainsi, l'OIT consolidera ses actions mises en œuvres depuis 2010 et de nouveaux programmes sont mis en œuvre depuis 2016 tels que :



Développement rural, promotion d'emplois verts et formation professionnelle

Avec l'appui de la Norvège, l'OIT mettra en œuvre à partir de 2016 un nouveau programme dans le Sud visant renforcer les capacités des entrepreneurs ruraux et des coopératives dans les chaînes de valeurs spécifiques.

En Haïti, les opportunités de transformation agro-alimentaires et non-agricoles, essentiellement de services, et la pêche, en zones rurales sont une source de revenus importantes. Par conséquent, le renforcement des capacités entrepreneuriales, l'employabilité et les compétences des populations locales dans ces secteurs, et plus particulièrement des femmes et des jeunes sont des actions privilégiées afin d'ouvrir des perspectives ou d'améliorer la situation des entreprises en activité dans les chaînes de valeur considérées et les secteurs connexes de l'économie locale rurale (laiterie, cantines scolaires, agro-alimentaire, transformation dans le secteur de la pêche, etc...)



Les travailleurs les plus pauvres, les jeunes et les femmes – deux fois plus présent dans des activités de transformation agro-alimentaires et non-agricoles - seront les priorités des interventions visant à réduire les barrières pour accéder à une formation de base en entrepreneuriat, pour accéder à des micro-crédit, et à la formalisation des micro-entreprises

Appui à la consolidation de la démocratie, à l'amélioration de la bonne gouvernance et au développement économique et social par le renforcement du tripartisme et du dialogue social

Le premier tour de l'élection présidentielle haïtienne a eu lieu le 25 octobre 2015, en même temps que le second tour des élections législatives. Le second tour, prévu initialement le 27 décembre 2015 a été reporté par le conseil électoral provisoire à une date indéterminée, suite à des contestations des résultats du premier tour. Dans ce contexte de tensions politiques et sociales accrues, le renforcement du dialogue est plus que jamais urgent. Il a le potentiel de résoudre les grandes questions économiques et sociales, faire progresser la bonne gouvernance, paix et la stabilité sociale et professionnelle, stimuler la performance économique et le progrès social, et contribuer à adoucir les tensions politiques.



Les mécanismes haïtiens de recherche de consensus permettant de trouver des solutions en collaboration avec les partenaires sociaux sont encore faibles malgré les nombreux conflits sociaux. En Haïti, le dialogue social est crucial bien que faible, et il permettra de constituer une plate-forme pour réformer le monde du travail et pour s'assurer d'une participation efficace des partenaires sociaux aux différentes politiques de développement économique et social.

La signature du premier PPTD en 2015 montre la volonté du Gouvernement haïtien et des partenaires sociaux à en prendre le chemin, main dans la main, avec l'appui de l'OIT. Un comité de suivi tripartite du PPTD a été mis en œuvre. Il se réunit régulièrement et a permis d'asseoir un dialogue social participatif et cordial autour d'un objectif commun. Par conséquent l'OIT vise à mettre en œuvre à partir de 2016 un programme s'articulant autour de :

1) l'institutionnalisation du dialogue social à travers l'élaboration d'une proposition de mécanismes de concertation tripartite permanent ; 2) la formation des mandants en technique de négociations et travail décent ; 3) la révision du Code du travail, et 4) le renforcement des partenaires sociaux pour leur permettre de participer activement dans la formulation des politiques économiques et sociales.

Continuité des programmes Better Work et MAST

Le projet BIT/MAST va maintenant œuvrer à la pérennisation des résultats accomplis et compte notamment soutenir la mise en place d'un système de gestion de l'information pour le service d'inspection du travail du MAST; procéder à la révision d'un formulaire standard de visite d'inspection et appuyer le développement de la ligne téléphonique récemment mise en place par le Ministère.



Bureau
international
du Travail

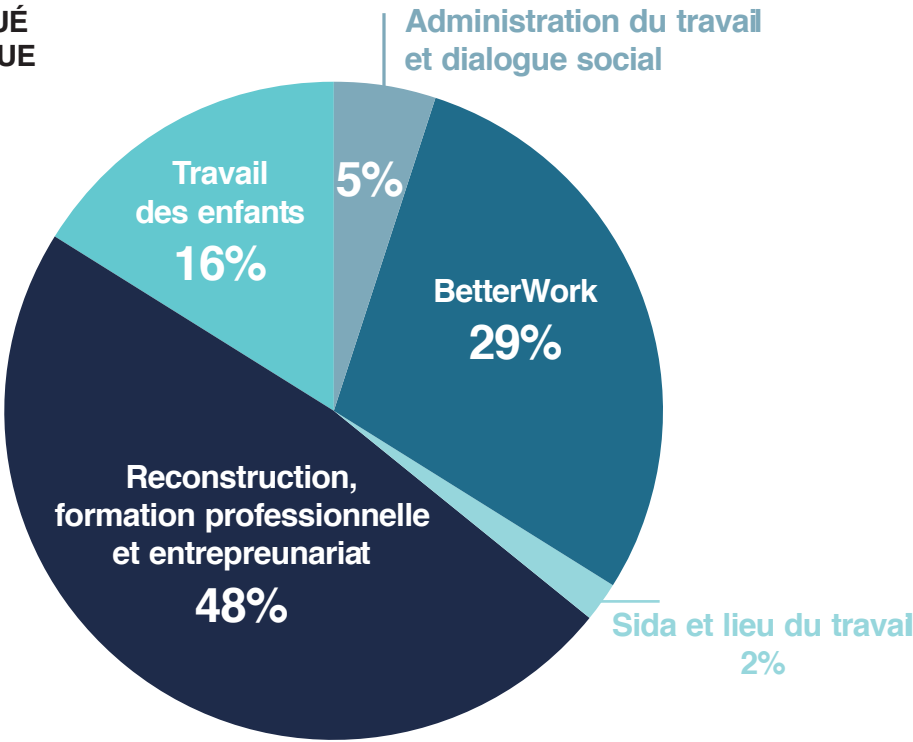
Ce service d'assistance téléphonique a pour but de conseiller les partenaires sociaux (employeurs, travailleurs) sur leurs droits et devoirs et de faciliter le dépôt de plainte en cas de violation des droits fondamentaux au travail.

Enfin, le projet en collaboration avec la direction du travail mènera dans le courant de l'année 2016 une campagne de sensibilisation auprès des partenaires sociaux sur les questions relatives aux ressources humaines, à la liberté syndicale, aux relations professionnelles et aux questions de santé et de sécurité au travail, assurant ainsi la durabilité des progrès accomplis.

LES PROGRAMMES DE L'OIT EN COURS EN HAÏTI (DÉCEMBRE 2015)

- > Lutte contre le travail domestique des enfants et les pires formes de travail des enfants à travers la formation et la qualification des enfants vulnérables (2015-2017) ;
- > Des emplois décents dans le secteur manufacturier de l'habillement en Haïti (Better Work Haïti)
- > Prévention du VIH/SIDA dans le monde du travail,
- > Réhabilitation de 16 quartiers et retour des familles de six camps associés (Projet FRH - 16/6) - Le rôle de l'OIT au sein du Projet 16/6 est de veiller à résoudre ces déficits de qualifications et de promouvoir le développement économique local,
- > Réhabilitation d'infrastructures publiques à travers la mise en place à Bel Air et Fort National de Centres de Services à l'entreprise (CSE)
- > En partenariat avec la MINUSTAH, l'OIT permet l'amélioration de l'offre de formation qualifiante, du placement et de l'entrepreneuriat à Cité Soleil ;
- > En partenariat avec l'AFD, l'OIT appuie la mise à niveau du Centre Pilote situé à côté du parc industriel de Port-au-Prince comme centre de référence en faveur de l'insertion des jeunes et du développement de l'entrepreneuriat.

**BUDGET ALLOUÉ
PAR THÉMATIQUE
2010-2015**



LISTE DES CONVENTIONS RATIFIÉES PAR HAÏTI

25 Conventions dont les 8 Conventions fondamentales. 24 sont en vigueur, 1 convention a été dénoncée

CONVENTION	TITRE	DATE DE RATIFICATION
Liberté syndicale, négociation collective et relations professionnelles		
C087	la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948	05 juin 1979
C098	le droit d'organisation et de négociation collective, 1949	12 avr. 1957
Travail Forcé		
C029	le travail forcé, 1930	
	04 mars 1958	04 mars 1958
C105	l'abolition du travail forcé, 1957	04 mars 1958
Elimination du travail des enfants et protection des enfants et des adolescents		
C005	l'âge minimum (industrie), 1919	12 avr. 1957
C077	l'examen médical des adolescents (industrie), 1946	12 avr. 1957
C078	l'examen médical des adolescents (travaux non industriels), 1946	12 avr. 1957
C090	le travail de nuit des enfants (industrie) (révisée), 1948	12 avr. 1957
C138	l'âge minimum, 1973 Age minimum spécifié: 14 ans	03 juin 2009
C182	les pires formes de travail des enfants, 1999	19 juil. 2007
Egalité de chances et de traitement		
C100	l'égalité de rémunération, 1951	04 mars 1958
C111	la discrimination (emploi et profession), 1958	09 nov. 1976
Administration et inspection du travail		
C081	l'inspection du travail, 1947	31 mars 195

Temps de travail		
C001	La durée du travail (industrie), 1919	31 mars 1952
C014	le repos hebdomadaire (industrie), 1921	14 mai 1952
C030	a durée du travail (commerce et bureaux), 1930	> 31 mars 1952
C106	le repos hebdomadaire (commerce et bureaux), 1957 Le Gouvernement a déclaré que la convention s'applique également au personnel des établissements énumérés à l'article 3, paragraphe 1.	> 04 mars 1958
Sécurité et santé au travail		
C045	Les travaux souterrains (femmes), 1935	05 avr. 1960
Sécurité sociale		
C012	a réparation des accidents du travail (agriculture), 1921	19 avr. 1955
C017	la réparation des accidents du travail, 1925	19 avr. 1955
C019	l'égalité de traitement (accidents du travail), 1925	19 avr. 1955
C024	l'assurance-maladie (industrie), 1927	19 avr. 1955
C025	l'assurance-maladie (agriculture), 1927	19 avr. 1955
C042	les maladies professionnelles, 1934	19 avr. 1955
Peuples indigènes et tribaux		
C107	relative aux populations autochtones et tribales, 1957	4 Mars 1958



OIT Haïti
2 Juvenat 1
Pétionville - Port au Prince